

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 15 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Justine CORDIER - Patrice PEGE - Françoise RICHARD - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Danielle MABILLEAU - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT, Jean-Luc FOURREAU

Absents excusés : Coline BILLY donne pouvoir à Michel RICOU
Yann NIORE

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 08/06/2026
Date d'affichage : 18/06/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 27

Objet : Sports – Adhésion à Association Nationale Des Elus en charge du SPORT (ANDES) – (06/2026-14)

La mise en réseau des acteurs locaux permet de capitaliser et d'échanger sur les expériences et opérations menées dans les territoires pour le développement du sport, au travers de politiques publiques mises en œuvre. Afin de faire bénéficier notre commune de ce type de service, il convient de la faire adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) accompagnant déjà 8 000 collectivités. En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre collectivités dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

La Ville de Longué-Jumelles souhaite adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des

expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national ;

2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;

3/ De participer à la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives ;

4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Compte tenu du fait que la Ville de Longué-Jumelles appartient à la strate de 5 000 à 19 999 habitants, le montant annuel de la cotisation est fixé à 256€ pour l'année 2026.

Il est proposé à l'assemblée l'adhésion de la Ville de Longué-Jumelles à l'association ANDES et l'engagement à verser la cotisation pour le montant correspondant à la strate de la Ville de Longué-Jumelles.

Sur proposition de Monsieur LEGENDRE, Adjoint au Maire en charge des Sports,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'adhésion de la Ville de Longué-Jumelles à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) ;
- **S'ENGAGE** à verser la cotisation pour le montant correspondant à la strate de la Ville de Longué-Jumelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,



N. PLOQUIN

Le Maire,



F. MORTIER